

un Etat raciste alors dirigé par Ian Smith et placé sous embargo par la communauté internationale. Pour mener à bien cette opération, la firme aurait utilisé de faux documents laissant croire aux douaniers qu'il s'agissait d'avions civils destinés à la Mauritanie. En outre, la 2^e SRC a également conclu que Casalee faisait du « business » avec tout le monde. Et pas seulement avec l'Irak et l'Iran.

Les informations transmises au gouvernement belge par la Ligue arabe étaient d'ailleurs exactes. Elles trouvent même une nouvelle confirmation dans le « dossier Valsella-Casalee » en possession du *Vif/L'Express*. Et plus particulièrement dans une note adressée le 31 août 1983 par Mario Fallani à ses employeurs (référence : confidentiel-MF/DP/330/83) : « Le personnel de Casalee Belgium a effectué en août une mission à Téhéran, pour y représenter plusieurs sociétés étrangères, écrit-il. La situation économique est florissante, les Iraniens discutent la signature de très gros contrats à des conditions de paiement " brillantes " ». Il cite en exemple le cas de la firme



En 1984, une cellule spécialisée de la BSR de Bruxelles a enquêté sur les activités de Casalee. Sans résultat.

suisse Contraves qui aurait alors négocié pour 600 millions de dollars (50 % cash et le solde à la livraison) la fourniture d'un système de défense anti-aérien « Skygard ».

L'auteur du rapport se montre optimiste. Il affirme que la Direction générale de la logistique du ministère iranien de la Défense, ainsi que la National Defense Industry Organisation (NDIO), qui coiffe les 104 usines formant le complexe militaire de la république islamique, sont intéressées par la mine fluviale VS-RM-22 de Valsella. En réalité, l'Iran cherchait surtout à acheter le « know-how » du fabricant pour pouvoir ensuite confectionner les mines sur place. Cyniquement, Fallani encourage pourtant ses employeurs à poursuivre les contacts. « Le pouvoir d'achat des Iraniens est supérieur à celui des Irakiens », note-t-il. Et il poursuit : « Casalee a sûrement le bon contact pour conduire des négociations en Iran. »

DISCUTER EN CACHETTE

Interdit de séjour en Iran en raison de son implication dans la vente de mines à l'Irak, Fallani ne pouvait évidemment négocier l'attribution de ce marché. Les tractations ont donc été menées par Robert Jolly et Jean-Charles Pelissier, deux cadres de Casalee Belgium (voir la première partie du dossier). Mais Fallani n'était pas loin. Il surveillait l'évolution des pourparlers. Et il ne se privait pas de donner des conseils et de rédiger des rapports. L'un d'entre eux, non daté mais portant la référence MF/DP/330/83, est particulièrement éloquent : « J'attire l'attention sur le fait qu'en ce moment, Valsella doit éviter d'entretenir des rapports directs avec l'Iran, car ce pays ne pourra jamais avoir la même importance que notre client actuel. » Fallani est un homme avisé : négociateur avec Téhéran, d'accord, mais discrètement, pour ne pas perdre le marché irakien. Ces « scrupules » ne l'empêchent cependant pas de joindre, en annexe, un organigramme complet du ministère iranien de la Défense sur lequel figurent les noms des personnes à contacter.

A Téhéran, les interlocuteurs de Casalee Belgium étaient alors le colonel Azizi, le capitaine Afdjehi, et un certain Amir Moayed, un civil. Des discussions ont également eu lieu avec Massoud Heydari, attaché militaire de l'ambassade d'Iran en Italie. Le tandem Valsella-Casalee a-t-il réussi à emporter des commandes iraniennes ? Le *Vif/L'Express* ne peut l'affirmer, faute de preuves écrites. En revanche, il est certain qu'après s'être intéressé aux mines fluviales de Valsella en 1983, le NDIO a, en 1985, demandé des informations relatives aux mines VS-T et VS-T-RS, ainsi qu'aux mines marines.

Lorsqu'ils ont commencé à enquêter sur Casalee, les gendarmes ne savaient évidemment pas tout cela, puisque ces événements ne s'étaient pas encore produits. Auraient-ils eu connaissance de ces informations qu'elles ne leur auraient pas servi à grand-chose. Car, paradoxalement, le « dixième marchand de tabac de Belgique » ne commettait aucun délit en prospectant des pays sous embargo. Certes, l'attitude de Casalee est immorale, mais elle n'est pas illégale. Du moins, tant que la « marchandise » ne transite pas par la Belgique. Or, la direction du groupe n'est pas née de la dernière pluie : si elle a centralisé ses contacts commerciaux à Anvers, les expéditions ont toujours été faites à partir de pays complaisants. Voilà pourquoi le parquet de Bruxelles, informé mais impuissant, a classé l'affaire.

Pendant ce temps, l'association Casalee-Valsella a continué à prospérer. De quelle manière ? Pendant qu'elles vendaient des mines aux Irakiens tout en cherchant à signer des contrats avec les Iraniens, les deux sociétés prospectaient d'autres clients potentiels. En ces années 1985-1986, le conflit irano-irakien prenait un tour inattendu. Les troupes de Saddam Hussein étaient sur la défensive. A Téhéran, le régime islamique voyait poindre la victoire. Rasséréné, l'entourage de l'ayatollah Khomeyni menaçait ouvertement d'attaquer les « alliés de

Suite page 47

► Suite de la page 45

l'agresseur irakien ». A commencer par le Koweït, qui apportait alors une aide logistique et financière à Bagdad. Ironie de l'Histoire...

Cette menace était prise très au sérieux par le gouvernement koweïtien, ainsi que par les autres petits émirats de la région. Il n'en fallait pas davantage pour que l'association Casalee-Valsella cherche à y écouler des mines. Des contacts ont ainsi été pris avec le brigadier général Ali Moumen, attaché militaire à l'ambassade du Koweït à Londres. Une rencontre s'est également déroulée à Londres entre un délégué de Valsella et un certain M. Sakr, envoyé par l'émirat d'Abu Dhabi. Enfin, des officiers qatariens ont reçu une abondante documentation.

Les contacts de Casalee avec les autorités iraniennes étaient confiés à deux cadres du siège d'Anvers.

L'HOMME À LA ROLLS

Les années 1985-1986 sont également celles durant lesquelles l'Irangible, l'affaire des livraisons clandestines d'armes à l'Iran par les Etats-Unis et par Israël, battait son plein. Or, selon l'un des protagonistes de l'opération, Casalee y serait mêlée. L'homme s'appelle Arif Durrani. Agé de 42 ans, ce marchand d'armes pakistanais résidant à Westlake Village (Californie), a été arrêté par le FBI le 2 octobre 1986, alors qu'il cherchait à acquérir des circuits électroniques pour régler l'alimentation en fuel des hélicoptères iraniens. Durrani dirigeait alors la société « CAD Transportation ». Il semble qu'il faisait de bonnes affaires, puisqu'il roulait en Rolls-Royce. Interrogé, il est rapidement passé aux aveux : il a reconnu avoir, entre les mois de juin et septembre 1986, exporté vers Téhéran, sans licence et au mépris de la réglementation américaine, d'importantes quantités de matériel « sensible ». Des parties de missile « Hawk », notamment.

Condamné à vingt ans de pénitencier et à 2 millions de dollars d'amende, le trafiquant prétend qu'il se livrait à ce trafic avec l'autorisation du gouvernement américain et de la CIA. Cette thèse n'a pas convaincu le tribunal de Bridgeport (Connecticut), qui considère le condamné comme un « menteur » et un « parjure ». « En d'autres circonstances, votre comportement aurait été considéré comme de la trahison », a déclaré le juge Gilroy Duly en lisant la sentence.

Durrani dit pourtant la vérité lorsqu'il affirme que les pièces de missile « Hawk » ont transité par l'aéroport de Zaventem. Le 11 juin 1987, durant une séance publique, avec ses collègues, le député André Bourgeois (CVP), président de la commission parlementaire d'enquête sur les livraisons d'armes belges aux pays frappés d'embargo, a examiné cette affaire : « La cargaison a été exportée dès le 27 août 1986 par la société de transport People Express, peut-on lire dans le rapport parlementaire. Arrivée le 31 août 1986, elle a été immédiatement transférée chez Comexas, à Brucargo. Au cours du mois de septembre 1986, la matériel a été acheminé par Comexas vers Téhéran. » L'ordre de transfert avait été donné par la firme Rimalpi, filiale de l'entreprise portugaise Rieseinvest, représentée à Bruxelles par un certain Willy De Greef. Le 14 octobre, la BSR a perquisitionné chez De Greef. Quelques semaines plus tard, les gendarmes se sont également rendus chez Comexas.

Depuis sa condamnation, Durrani est régulièrement changé de prison. Parce qu'il sait beaucoup de choses ? C'est ce que prétendent ses amis. Peut-être, aussi, parce que ses opérations



La Ligue arabe a fait pression sur la Belgique pour qu'elle arrête ses fournitures à l'Iran

étaient financées par la Bank of Commerce and International (BCCI), un établissement impliqué dans d'argent sale.

En tout cas, Durrani est actuellement enfermé dans un ténier de haute sécurité. Contacté par plusieurs reconnaît volontiers avoir approvisionné l'Iran. Il affirme y avoir expédié des obus de 155 mm fabriqués par la Poudreterie réunies de Belgique, des pièces de chars « Chieftain » et « Leopard », des moteurs canons, des pièces de DCA, etc. Dans la foulée, que la Belgique a été une plaque tournante de l'opération Casalee y aurait participé en tant que sous-traitant de la CIA.

(avec P-Network.)